



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Alcoolisme

Question écrite n° 15544

Texte de la question

M Jean-Paul Virapoulle interroge M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur les raisons qui motivent la baisse des credits affectes aux comites departementaux de defense contre l'alcoolisme et les toxicomanies, dans le cadre de la « lutte contre l'alcoolisme ». 1o Un bilan a-t-il permis d'evaluer les actions d'information, de prevention et de suivi des malades qui sont mises en oeuvre au plan local, au sein des structures diverses que sont les comites departementaux, les CHAA, les centres de cures, foyers de post-cure, etc. ? ; 2o Parallelement aux grandes campagnes nationales d'information et de prevention, quelle part selon lui doit revenir aux actions de depistage therapeutique et d'accompagnement social qui sont engagees localement afin de faire reculer le fleau de l'alcoolisme ? 3o Il lui rappelle, en effet, d'une part que le nombre des malades alcooliques admis dans les hopitaux generaux varie entre 20 et 40 p 100 pour les hommes, d'autre part que le nombre des accidents du travail dus a l'impregnation alcoolique des accidentes est de 15 a 20 p 100, enfin que l'alcool fait en France environ 50 000 morts par an toutes causes confondues y compris les accidents de la route, l'alcool etant responsable de 38 p 100 des accidents mortels de la route. Compte tenu de l'ampleur et de la complexite du probleme, il lui demande par consequent quelles actions-relais il souhaite privilegier afin de tenir compte des besoins et des particularites locales, notamment dans les departements d'outre-mer ?

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre delegue a la sante precise a l'honorable parlementaire qu'en ce qui concerne la prevention de l'alcoolisme et des maladies liees a la consommation excessive d'alcool un projet d'evaluation est actuellement en cours de realisation a l'Association nationale de prevention de l'alcoolisme. Par ailleurs, il lui indique qu'il n'existe pas de depistage systematique. Mais les depistages peuvent s'effectuer soit a l'occasion d'une consultation, soit dans les entreprises lors d'interventions des comites departementaux de prevention de l'alcoolisme ou des associations d'anciens buveurs, soit lors des interpellations au cours des controles routiers. Il est conscient de la qualite des actions menees par les comites et de l'interet de les developper. Les departements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Reunion ont deja un equipement et des structures permanentes de prevention, soit, a la Guadeloupe, deux centres d'hygiene alimentaire et d'alcoologie pour un financement en 1990 de 1 735 200 francs ainsi qu'un financement de 1 500 000 francs pour des actions menees en accompagnement du revenu minimum d'insertion ; a la Martinique un comite de deux centres d'hygiene alimentaire et d'alcoologie pour un financement de 1 537 700 francs ainsi qu'une subvention de 70 000 F sur la reserve parlementaire en faveur du comite ; a la Reunion, un comite, deux centres d'hygiene alimentaire et d'alcoologie et trois antennes pour un financement de 1 049 054 francs. En Guyane, un financement de 155 200 francs a ete accorde pour le fonctionnement du comite dont les membres sont uniquement benevoles.

Données clés

Auteur : [M. Virapoull• Jean-Paul](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15544

Rubrique : Boissons et alcools

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3137